

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00003
Numéro SIREN : 809 756 398
Nom ou dénomination : 2M EVENT S.A.S

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt 4888

2M EVENT S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
SIEGE SOCIAL : 44 rue des Chênes – 77400 POMPONNE
809 756 398 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 29 janvier à 9 heures,

Monsieur Tiago MARTINS, agissant en qualité de Président et d'associé unique de la société 2M EVENT SAS, en sa qualité de propriétaire des 2.000 actions de 10 euros nominal chacune composant le capital de ladite société a pris les décisions suivantes portant sur :

- Décision à prendre par application de l'article L. 225-248 alinéa 1er du code de commerce, sur renvoi de l'article L. 227-1 du code de commerce : dissolution anticipée ou non de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – DECISION A PRENDRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE SUR RENVOI DE L'ARTICLE L. 227-1 DU CODE DE COMMERCE : DISSOLUTION ANTICIPEE OU NON DE LA SOCIETE

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2019, approuvés par décisions du 30 septembre 2020, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-48 du code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 du code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait k-bis ou d'une copie du présent pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.



2M EVENT S.A.S

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.000 euros
SIEGE SOCIAL : 44 rue des Chênes 77400 POMPONNE
809 756 398 RCS MEAUX

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur Tiago MARTINS, agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée 2M EVENT, a convoqué l'associé unique à l'effet de prendre les décisions suivantes :

- Décision à prendre par application de l'article L. 225-248 alinéa 1er du code de commerce : dissolution anticipée ou non de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

En application de l'article L.225-48 du code de commerce, si du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, nous devons, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Il nous paraît prématuré d'envisager la dissolution de la société eu égard à la crise sanitaire qui a gelé les événements en 2021, l'activité devant reprendre à la sortie de la crise.

Nous vous proposons par conséquent de rejeter la proposition de dissolution anticipée.

Les décisions que je vous propose d'adopter correspondent à ces propositions.

Je me tiens à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires.

Fait à Pomponne
Le Président.

